RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03165
Numéro SIREN : 882 556 335
Nom ou dénomination : ABIKSAN

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2023 sous le numéro de dépôt 3642

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

3642 33

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N°2065 - 2022

17 AVR. 2023

26 AVR. 2023

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SASU ABIKSAN
Adresse du principal établissement	50 BD DE LA LIBERTE 93260 LES LILAS
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ — Si vous avez changé d'activité ☐ — Activités exercées : Commerce d'alimentation générale

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2 - Plus-values — PV à long terme imposables au taux de 15%

PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif		☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer — dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS — Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt duformulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) : ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entite désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Fulll				
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐

Nom et adresse :		
- du Comptable :	Société	SAS SP EXPERTISE 6 rue des Prévoyants 93120 La Courneuve
- du Conseil :		
- du CGA ou du viseur conventionné :		
- du prestataire :		

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

N°2065 BIS - 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	**TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)**	

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	**SARL**	**Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.**					
			Montant des sommes versées :				
- SARL - tous les associés **- SCA - associés gérants** **- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités** **- SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants**	**Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit**	**Année au cours de laquelle le versement a été effectué**	**A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits**	**A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement**		**A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥**	
				Indemnités forfaitaires	**Rembour-sements**	**Indemnités forfaitaires**	**Rembour-sements**
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	5 437
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	**à 0 %**	**à 15 %**	**à 19 %**
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

N°2033 A - 2022

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②	Net 31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	6 083	030	3 662	2 421	4 027
Immobilisations financières (1)	040	5 100	042		5 100	5 100
(5) TOTAL I	044	**11 183**	048	**3 662**	**7 521**	9 127
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060	15 511	062		15 511	11 569
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	4 938	074		4 938	10 996
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	4 805	086		4 805	7 624
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	**25 254**	098		**25 254**	30 189
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**36 437**	112	**3 662**	**32 775**	**39 316**

PASSIF			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel		120	1 500	1 500
Écarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	79	
Réserves règlementées		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132		
Report à nouveau		134	1 509	-344
Résultat de l'exercice		136	2 338	1 933
Provisions règlementées		140		
TOTAL I		142	**5 427**	3 089
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**		154		
Emprunts et dettes assimilées (4)		156		3 734
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	18 710	27 838
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169 1 212	172	8 638	4 656
Produits constatés d'avance		174		
TOTAL III		176	**27 348**	36 227
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		180	**32 775**	**39 316**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

N°2033 B - 2022

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2022 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE			31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires) 209	210	91 386	64 302
Production vendue biens	215	214		
Production vendue services	217	218	2 818	1 542
Production stockée		222		
Production immobilisée		224		
Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230	5	34
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**94 209**	65 878
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234	46 995	32 969
Variation de stock (marchandises)		236	-3 942	-1 222
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238	50	810
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240		
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier ; immobilier)	242	35 659	39 047
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE 243 : 873	244	5 546	3 321
Rémunérations du personnel		250	4 393	13 709
Charges sociales		252	548	1 461
Dotations aux amortissements		254	1 606	1 606
Dotations aux provisions		256		
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259	262	12	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation (II)		264	**90 866**	91 701
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		270	3 343	-25 823
Produits financiers	III	280		
Produits exceptionnels	IV	290		27 823
Charges financières	V	294		
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) VI	300	1 005	68
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)			
Impôts sur les bénéfices	VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)		310	**2 338**	1 933

B - RÉSULTAT FISCAL										
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)								312	**2 338**	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318		
Provisions non déductibles								322		
Impôts et taxes non déductibles								324		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				330	1 005	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
Déductions										
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127			
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			342
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Bassins urbains à dyna-miser - BUD (art. 44 sex.)	992			
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344						
Divers, dont :	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655					Créance report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643					Déduction except. (art 39 decies B)	645			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647					Déduction except. (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641					Déduction except. (art 39 decies F)	990			
	Déduction except. (art 39 decies G) 649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352	3 343	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356		
Déficits antérieurs reportables		26 166	(dont imputés sur le résultat)							360 3 343
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370		372

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

N°2033 B - 2022

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2022

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2022 Montant
Pénalités	1 005

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2022 Montant

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

N°2033 C - 2022

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts) | Désignation de l'entreprise : ABIKSAN

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400		402		404		406		
	- Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	- Terrains	420		422		424		426		
	- Constructions	430		432		434		436		
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	- Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	- Matériel de transport	460	3 167	462		464		466	3 167	
	- Autres immobilisations corporelles	470	2 917	472		474		476	2 917	
Immobilisations financières		480	5 100	482		484		486	5 100	
TOTAL		**490**	**11 183**	**492**		**494**		**496**	**11 183**	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	- Terrains	510		512		514		516	
	- Constructions	520		522		524		526	
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 056	542	1 606	544		546	3 662
	- Matériel de transport	550		552		554		556	
	- Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		**570**	**2 056**	**572**	**1 606**	**574**		**576**	**3 662**

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
	1	2	3	4	5	6	7	8

TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589				
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations		590		583		594		595				
								TOTAL	**596**		**585**		**597**		**599**				

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN N°2033 D - 2022

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2022 Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise :	ABIKSAN

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B 780

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	26 166	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	3 343
- Déficits reportables	984	22 823	- Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter	870	**22 823**

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	8 895
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	6 234
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

N°2033 E - 2022

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	94 204
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	**94 204**
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	3 942
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	**3 947**
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	47 045
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 345
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	21 314
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	**82 716**
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	137	**15 435**
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	15 435

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022 Néant ☐

N° SIREN		882556335
Dénomination de l'entreprise		ABIKSAN
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	50 BD DE LA LIBERTE
	- Code postal	93260
	- Ville	LES LILAS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	SATHASIVAM NISHANTHAN		
Nom marital			% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	100
Naissance :	Date	13/01/1990	N° Département	99	Pays LK
	Commune	JAFFNA			
Adresse :	N° et voie	28 ALLEE MARIE			Pays FR
	Code postal	93360	Commune	NEUILLY PLAISANCE	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022 Néant [x]

N° SIREN		882556335
Dénomination de l'entreprise		ABIKSAN
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	50 BD DE LA LIBERTE
	- Code postal	93260
	- Ville	LES LILAS

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N° et voie			Pays	
	Code postal		Commune		

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination		SASU ABIKSAN	
Complément de dénomination			
N° SIREN		882556335	
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	50 BD DE LA LIBERTE	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	93260 LES LILAS	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	4711B

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

Au capital de 1 500 Euros

Siège social : 50 boulevard de la Liberté 93260 Les Lilas

SIREN 882 556 335 RCS de Bobigny

Procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

du 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois

Le 22 mars

A 14 heures.

Les actionnaires de la société ABIKSAN, SASU au capital de 1 500 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 50 boulevard de la Liberté 93260 Les Lilas, se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre remise en main propre contre signature, par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nishanthan SATHASIVAM président de la société

Sont présents :

- Monsieur Nishanthan SATHASIVAM, né le 13 janvier 1990, propriétaire de 100 actions.

Soit au total 1 actionnaires présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

S.N

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice Clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat
- Quitus à la Présidence et prolongation de son Mandant

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

S.N

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance :

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2022
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	91 386
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	2 818
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	5
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	94 209
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	46 995
Variation de stock (marchandises)				236	-3 942
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	50
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	35 659
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	873	244	5 546
Rémunérations du personnel				250	4 393
Charges sociales				252	548
Dotations aux amortissements				254	1 606
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger - Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	12
			Total des charges d'exploitation (II)	264	90 866
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	3 343
Produits financiers			III	280	
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) - Dont amort. excep. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)	VI		300	1 005
Impôts sur les bénéfices			VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	2 338

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de 2 338 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

- dotation réserve légale : 71 euros
- report à nouveau : 2 267 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

S.N

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Nishanthan SATHASIVAM pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

A Les Lilas,

Fait le 22 mars 2023

Monsieur Nishanthan SATHASIVAM

Président

S. Nishanthan

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABIKSAN

Au capital de 1 500 Euros

Siège social : 50 boulevard de la Liberté 93260 Les Lilas

SIREN 882 556 335 RCS de Bobigny

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Je soussigné Monsieur Nishanthan SATHASIVAM, né le 13 janvier 1990, président de la société ABIKSAN certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier

Pour valoir ce que de droit

Fait à Les Lilas,

Le 30 juin 2023

S. Nishanthan